



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 4417

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de créer un ordre national de la profession d'infirmier. En effet, la plupart des professions de santé (médecins, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues) disposent d'un conseil de l'ordre alors même que les infirmiers ou infirmières, de par leur nombre (330 000) forment la profession la plus importante du secteur de santé. Cette structure aurait pour objectif de fédérer les infirmières au niveau national et international, de définir la responsabilité professionnelle et individuelle et de faire évoluer les pratiques infirmières, la formation et la profession. Il lui demande donc de lui préciser les actions qu'il compte mener pour parvenir à la création d'un ordre des infirmières et infirmiers.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers. De plus, les ordres actuellement existants souhaitent une modernisation de leur rôle, de leurs structures et de leur mode de fonctionnement. Cette modernisation paraît être un préalable à la création d'autres ordres professionnels concernant des professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4417

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3404

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4397